Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro CGEM Pêche, veuillez visiter :
bacprocgempeche.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

CONDUITE ET GESTION DES ENTREPRISES MARITIMES - OPTION PÊCHE

SESSION 2026

SOUS-ÉPREUVE E501 : GESTION D'UNE ENTREPRISE MARITIME

Coefficient : 1 Durée : 1 h 30

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
Question 1 : Gestion des ressources matérielles (3 points)	Dossier Questionnement
Question 2 : Gestion des ressources humaines (3 points)	Dossier Questionnement
Question 3 : Environnement de l'entreprise maritime (4 points)	Dossier Questionnement
Question 4 : Comptabilité (4 points)	Dossier Questionnement
Question 5 : Comptabilité et analyse de la rentabilité (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2, DR 3) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : ARMEMENT DES PERTUIS, SAS, PORT DE LA ROCHELLE, CHARENTE-MARITIME

Vous êtes chargé de contribuer à la gestion de l'Armement des Pertuis, société par actions simplifiée qui exploite deux navires de pêche côtière et commercialise principalement ses prises sous criée. L'entreprise emploie 12 salariés, dont 9 marins embarqués, et adhère à une coopérative maritime de gestion pour certains achats et services administratifs.

La direction souhaite fiabiliser le suivi des stocks, clarifier la répartition des responsabilités, mieux comprendre les services rendus par la coopérative et vérifier plusieurs éléments comptables. Vous répondrez aux questions en vous appuyant sur les documents techniques DT 1 à DT 3. Les documents réponses sont à compléter et à rendre avec la copie. Toute réponse doit être justifiée lorsque cela est demandé. Les montants sont exprimés en euros hors taxes sauf indication contraire.

Question 1 : Gestion des ressources matérielles (3 points)

Suivi des stocks et déclenchement d'une commande

L'Armement des Pertuis suit en stock les filtres à carburant utilisés pour l'entretien de ses navires. Le stock disponible au début du 2 mai est de 48 filtres. La consommation moyenne est de 3 filtres par jour. L'entreprise souhaite disposer d'un stock de sécurité correspondant à 4 jours de consommation. Le délai habituel de réapprovisionnement est de 4 jours.

Les sorties relevées sont les suivantes : 6 filtres le 2 mai, 8 filtres le 3 mai, 8 filtres le 4 mai et 5 filtres le 5 mai. Aucune livraison n'est reçue pendant cette période.

Suivi du stock de filtres à carburant

Date	Stock initial de la journée	Entrées	Sorties	Stock restant
2 mai	48	0	6	.....
3 mai	.....	0	8	.....
4 mai	.....	0	8	.....
5 mai	.....	0	5	.....

Données de stock communiquées par le magasinier.

1.1 (1 point) Calculer le stock de sécurité puis le stock d'alerte de filtres. Présenter les calculs.

1.2 (1 point) Compléter le tableau de suivi du stock dans le document réponse DR 1.

1.3 (1 point) Indiquer à quelle date l'entreprise doit déclencher la commande au plus tard pour respecter la règle du stock d'alerte. Justifier à l'aide du stock restant.

Question 2 : Gestion des ressources humaines (3 points)

Liaisons hiérarchiques et fonctionnelles

L'organisation de l'Armement des Pertuis est décrite dans le document DT 2. Le responsable d'exploitation coordonne l'activité à terre et rend compte au président de la société. Le patron de pêche commande l'équipage pendant la marée, dans le respect des décisions d'armement prises par la direction. La gestionnaire administrative accompagne les responsables pour les dossiers de paie et de formation, sans exercer d'autorité hiérarchique sur les marins.

Repères sur l'organisation de l'entreprise

Fonction	Responsabilité principale	Relation à caractériser
Président	Décisions de direction et représentation de la SAS	.....
Responsable d'exploitation	Coordination de l'activité à terre	.....
Patron de pêche	Commandement de l'équipage en mer	.....
Gestionnaire administrative	Appui paie et formation	.....

Synthèse des fonctions et des relations de travail.

2.1 (1 point) Identifier les relations hiérarchiques entre le président, le responsable d'exploitation et le patron de pêche, en distinguant l'organisation à terre et le commandement à bord.

2.2 (1 point) Expliquer pourquoi la relation entre la gestionnaire administrative et le patron de pêche relève principalement d'une liaison fonctionnelle.

2.3 (1 point) Proposer une amélioration simple de la circulation de l'information entre le patron de pêche et le responsable d'exploitation lors du retour de marée.

Question 3 : Environnement de l'entreprise maritime (4 points)

Coopérative maritime, relations économiques et cadre contractuel

L'Armement des Pertuis adhère à une coopérative maritime de gestion. Il envisage également de confier à un transporteur le transfert de produits de la pêche vers un acheteur. Le document DT 1 présente des éléments juridiques utiles à l'analyse de ses relations contractuelles. Les extraits de décision sont fournis comme ressources documentaires et ne nécessitent aucune connaissance extérieure à celles indiquées dans le dossier.

Partenaires économiques de l'Armement des Pertuis

Partenaire	Service ou relation	Intérêt pour l'entreprise
Coopérative maritime de gestion	Achats groupés, accompagnement administratif et informations professionnelles	.....
Criée	Vente des captures	.....
Transporteur	Acheminement des produits vers l'acheteur	.....

Principales relations de l'entreprise avec son environnement.

3.1 (1,5 point) Présenter deux services que la coopérative peut rendre à l'Armement des Pertuis et expliquer un avantage économique attendu de l'adhésion.

3.2 (1,5 point) À partir des faits ci-dessous et des documents DT 1, qualifier la situation contractuelle, formuler le problème de droit, énoncer la règle applicable et proposer une solution motivée pour l'entreprise. Faits : un transporteur accepte par écrit de livrer des caisses de produits frais avant 8 h. Il livre à 11 h. L'acheteur refuse une partie des produits et l'entreprise subit une perte commerciale. Le contrat prévoit une indemnisation en cas de retard, dans la limite de 300 euros. Le montant du préjudice établi par l'entreprise est de 520 euros.

3.3 (1 point) Indiquer une précaution que l'entreprise devrait prendre avant de conclure un contrat de transport afin de limiter le risque de litige sur la qualité, le délai ou l'indemnisation.

Question 4 : Comptabilité (4 points)

Amortissement linéaire et cession d'une immobilisation

Le 1er janvier 2022, l'Armement des Pertuis a acquis un équipement de manutention pour 60 000 euros. Sa durée d'utilisation prévue est de 5 ans. Il est amorti selon le mode linéaire, sans valeur résiduelle. L'exercice comptable correspond à l'année civile. L'équipement est vendu le 31 décembre 2024 pour 26 000 euros.

Tableau d'amortissement linéaire de l'équipement

Année	Valeur d'origine	Taux annuel	Annuité	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable en fin d'année
2022	60 000	.....	.....	.....	.....
2023	60 000	.....	.....	.....	.....
2024	60 000	.....	.....	.....	.....

À compléter dans le document réponse DR 2.

4.1 (1 point) Calculer le taux annuel d'amortissement et l'annuité constante de l'équipement.

4.2 (2 points) Compléter le tableau d'amortissement jusqu'à la date de cession dans le document réponse DR 2.

4.3 (1 point) Calculer la valeur nette comptable à la date de cession et déterminer si la cession génère une plus-value ou une moins-value. Justifier le résultat.

Question 5 : Comptabilité et analyse de la rentabilité (6 points)

Compte de résultat différentiel, seuil de rentabilité et point mort

Pour l'exercice 2025, l'Armement des Pertuis a réalisé un chiffre d'affaires de 540 000 euros. Ses charges variables s'élèvent à 324 000 euros et ses charges fixes à 162 000 euros. Pour le calcul du point mort, l'entreprise retient une année conventionnelle de 360 jours et suppose que le chiffre d'affaires est réalisé de manière régulière au cours de l'année.

Compte de résultat différentiel de l'exercice 2025

Éléments	Montant	Pourcentage du chiffre d'affaires
Chiffre d'affaires	540 000	100 %
Charges variables	324 000	.....
Marge sur coûts variables	.....	.....
Charges fixes	162 000	.....
Résultat	.....	.....

Montants en euros hors taxes. À compléter dans le document réponse DR 3.

5.1 (1,5 point) Calculer la marge sur coûts variables et le taux de marge sur coûts variables. Présenter les résultats dans le document réponse DR 3.

5.2 (1,5 point) Calculer le résultat de l'exercice à partir des données du compte de résultat différentiel.

5.3 (1,5 point) Calculer le seuil de rentabilité en euros. Indiquer ce que représente ce seuil pour l'entreprise.

5.4 (1,5 point) Calculer le point mort en jours selon la convention de 360 jours, puis indiquer à quelle période de l'année le seuil de rentabilité est atteint, au jour près.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : REPÈRES JURIDIQUES RELATIFS AUX CONTRATS ET À LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE

Code civil, article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Code civil, article 1217 : « La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut [...] demander réparation des conséquences de l'inexécution. » Les autres sanctions prévues par cet article sont notamment l'exception d'inexécution, l'exécution forcée en nature, la réduction du prix et la résolution du contrat, dans les conditions prévues par la loi.

Cour de cassation, chambre commerciale, 22 octobre 1996, n° 93-18.632, arrêt Chronopost : la Cour examine une clause limitative de responsabilité au regard de l'obligation essentielle souscrite par le débiteur. Elle juge qu'une clause qui contredit la portée de l'engagement essentiel ne peut recevoir application. Cet arrêt porte sur les circonstances particulières du contrat examiné par la Cour ; il ne signifie pas que toute clause limitative de responsabilité est automatiquement écartée.

Application au sujet : le contrat écrit liant l'Armement des Pertuis au transporteur prévoit un horaire de livraison et une indemnisation plafonnée. Le retard et le préjudice allégué doivent être appréciés au regard des engagements effectivement souscrits, des clauses du contrat et des circonstances établies. Les extraits fournis suffisent pour traiter la question ; aucune recherche documentaire n'est demandée.

DT 2 : PRÉSENTATION DE L'ARMEMENT DES PERTUIS ET DE SON ENVIRONNEMENT

L'Armement des Pertuis est une SAS établie à La Rochelle. Elle exploite deux navires de pêche côtière et emploie 12 salariés : 9 marins embarqués et 3 salariés à terre. Son activité repose sur la vente des captures à la criée et sur des ventes à des acheteurs professionnels. La société adhère à une coopérative maritime de gestion.

La coopérative propose notamment des achats groupés de fournitures, des services d'accompagnement administratif et des informations professionnelles. La criée organise la vente des produits apportés par les navires. Les acheteurs et transporteurs sont des partenaires commerciaux avec lesquels l'armement doit convenir des conditions de vente et d'acheminement.

Organisation : le président représente la société et prend les décisions de direction. Le responsable d'exploitation coordonne l'activité à terre et rend compte au président. Le patron de pêche commande l'équipage en mer et organise le travail à bord dans le cadre de ses responsabilités. La gestionnaire administrative prépare les éléments de paie et suit les dossiers de formation en lien avec les responsables concernés ; elle n'exerce pas d'autorité hiérarchique sur les marins.

Effectif et principales fonctions

Fonction ou catégorie	Effectif	Mission principale
Président	1	Direction et représentation de la société
Responsable d'exploitation	1	Coordination de l'activité à terre
Gestionnaire administrative	1	Appui administratif, paie et formation
Marins embarqués	9	Activités de pêche et de conduite du navire

Données internes communiquées par la direction.

DT 3 : DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2025

Les données ci-dessous sont extraites des documents de gestion de l'Armement des Pertuis pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les montants sont exprimés en euros hors taxes. Les charges variables évoluent avec le niveau d'activité ; les charges fixes sont considérées comme stables dans la zone d'activité étudiée.

Pour la question relative au point mort, utiliser une année conventionnelle de 360 jours et retenir une répartition régulière du chiffre d'affaires sur l'année. Pour l'équipement de manutention, la valeur d'origine est de 60 000 euros, la durée d'utilisation est de 5 ans, l'amortissement est linéaire et la valeur résiduelle est nulle. L'exercice comptable est l'année civile.

Données du compte de résultat différentiel 2025

Donnée	Montant
Chiffre d'affaires	540 000 €
Charges variables	324 000 €
Charges fixes	162 000 €

Données fournies par le service comptable.

Données de l'immobilisation cédée

Donnée	Valeur
Date d'acquisition	1er janvier 2022
Valeur d'origine	60 000 €
Durée d'utilisation	5 ans
Mode d'amortissement	Linéaire
Valeur résiduelle	0 €
Prix de cession	26 000 €

Équipement de manutention vendu le 31 décembre 2024.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Suivi du stock de filtres à carburant, questions 1.2 et 1.3 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter le tableau à partir des données de la question 1. Inscrire le stock restant après les sorties de chaque journée. Indiquer ensuite la date de commande retenue et la justification demandée.

Fiche de stock à compléter

Date	Stock initial de la journée	Entrées	Sorties	Stock restant
2 mai	48	0	6	.....
3 mai	.....	0	8	.....
4 mai	.....	0	8	.....
5 mai	.....	0	5	.....
Date de commande	.....	.....	.....	Justification : ...

Les stocks sont exprimés en filtres.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Tableau d'amortissement linéaire, question 4.2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter les colonnes manquantes en euros. Arrondir au centime si nécessaire.

Tableau d'amortissement à compléter

Année	Valeur d'origine	Taux annuel	Annuité	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable en fin d'année
2022	60 000	.....	.....	.....	.....
2023	60 000	.....	.....	.....	.....
2024	60 000	.....	.....	.....	.....

Équipement acquis le 1er janvier 2022.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 3 : Compte de résultat différentiel, questions 5.1 à 5.4 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter le tableau, détailler les calculs du seuil de rentabilité et du point mort, puis inscrire les résultats avec leurs unités.

Compte de résultat différentiel à compléter

Éléments	Montant	Pourcentage du chiffre d'affaires
Chiffre d'affaires	540 000	100 %
Charges variables	324 000	.....
Marge sur coûts variables	.....	.....
Charges fixes	162 000	.....
Résultat	.....	.....

Exercice 2025, montants en euros hors taxes.

Calculs de rentabilité à compléter

Indicateur	Calcul	Résultat
Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
Seuil de rentabilité	.....	... €
Point mort sur 360 jours	.....	... jours
Période approximative d'atteinte du seuil	.....	.....

Inscrire les calculs et les résultats.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.